

Questions orales

L'ALERTE DONNÉE UNE SEMAINE AVANT LA SUBMERSION

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Selon certaines nouvelles publiées aujourd'hui, l'alerte avait été sonnée à bord du *Ocean Ranger* la semaine dernière, parce que la tour de sondage penchait à un angle de 15 degrés. En fait, on avait donné l'ordre d'abandonner la plate-forme. Étant donné ces pertes de vies tragiques et le fait que l'*Ocean Ranger* insubmersible a sombré, les fonctionnaires de son ministère ont-ils fait enquête au sujet de cette alerte et de sa cause et sont-ils en mesure de faire maintenant rapport à la Chambre?

● (1420)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, on me signale qu'un inspecteur de l'administration des terres gazifères et pétrolières du Canada a fait l'inspection de la plate-forme au cours des deux dernières semaines. Je n'ai pas d'exemplaire de ce rapport et je ne peux fournir aucune précision à ce propos.

M. McGrath: Madame le Président, bien que le ministre ne s'y soit pas engagé, je présume qu'il fera rapport à la Chambre.

LE STATIONNEMENT ÉVENTUEL D'AVIONS À TERRE-NEUVE PAR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale. Il est trop tôt pour tirer quelque conclusion que ce soit de cette tragédie que nous déplorons tous beaucoup, mais je me dois de profiter de cette occasion pour rappeler au ministre que des fonctionnaires de son ministère lui ont recommandé de stationner un plus grand nombre d'avions dans les provinces de l'Atlantique, notamment à Gander, afin que l'on puisse réagir face à des problèmes qui se produiraient au grand large. Je ne suis pas en mesure de dire si ce fut là un facteur de la tragédie. Je veux simplement demander au ministre si le gouvernement a pris une décision au sujet du stationnement d'avions dans le nord-ouest de l'Atlantique, en particulier à Terre-Neuve, afin que l'on puisse réagir le plus vite possible en cas d'accident et entamer un sauvetage qui serait évidemment effectué en fin de compte par hélicoptère.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je suis bien au fait des recommandations mentionnées par le député. Nous les avons étudiées. Aucune décision n'a encore été prise au sujet du stationnement d'avions à Terre-Neuve. Je sais l'intérêt que porte le député à ce qui vient de se produire et à ce qui pourrait arriver au large de Terre-Neuve.

J'ai appris cet accident très tôt ce matin. Je tiens à souligner qu'on ne saurait prétendre que les ressources ont été insuffisantes. Nous devons tenir compte du fait que cela s'est produit à 200 kilomètres de la côte dans des vagues de 50 pieds de hauteur, par un temps qui n'aurait pas permis à nos meilleurs appareils ni à nos meilleurs spécialistes de prêter leur concours.

Je prends bonne note des observations du député et je verrai ce qui peut être fait à l'avenir.

LA RESPONSABILITÉ

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, je désire adresser au ministre du Travail une question sur le même sujet. Le ministre le sait, une tempête a fortement endommagé tôt ce matin la plate-forme de forage «Ocean Ranger» et entraîné un nombre encore inconnu de pertes de vies humaines. Nous avons appris cet après-midi que divers ministères se rejetaient mutuellement la responsabilité.

Le ministre pourrait-il nous dire si la plate-forme de forage relevait de la compétence des autorités fédérales ou provinciales chargées de l'hygiène et de la sécurité industrielles, et pourrait-il nous dire plus particulièrement si des inspecteurs fédéraux vont régulièrement inspecter ces installations?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président...

Une voix: Où est le ministre du Travail?

M. Lalonde: La responsabilité à cet égard appartient au gouvernement fédéral, au Parlement fédéral. Comme je l'ai déjà dit, des inspecteurs ont en effet visité récemment ces installations.

M. Benjamin: A quel ministère appartiennent-ils?

LES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, nous avons été témoins dans le temps de Noël d'un accident qui fait l'objet d'une enquête. Or, un autre accident grave vient encore de se produire. J'estime le moment venu pour la Chambre de savoir quelle autorité est compétente en la matière. C'est la vie même des travailleurs qui est en jeu.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources voudrait-il bien nous dire quel ministère est compétent et, le cas échéant, quels règlements ledit ministère a mis en œuvre pour prévenir les pertes de vie en mer?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, des accidents—que dis-je—des tragédies comme celle-ci sont un énorme sujet de préoccupation. J'invite mon honorable ami à se reporter aux règlements qui régissent actuellement le forage pétrolier et gazier au Canada. Une fois que le bill C-48 aura été proclamé, les compétences qu'il attribue seront clairement assignées.